



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 24 mai 2023, 19h30, salle communale de la Gare

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux

Absent (excusé) : M. Vincent Genoud

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Conseil communal

Présents : Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 - approbation
2. Comptes 2022 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Diminution des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et les personnes morales à 82.8 % de l'impôt cantonal de base dès 2024
4. Demande de crédit d'étude :
Etude d'une voie de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy
5. Demande de crédit d'ouvrage :
Remise en état art. RF 379 – démontage des ouvrages et remise en état du terrain
6. Demande de crédit d'ouvrage :
Réaménagement de la salle du Grenier
7. Demande de crédit d'ouvrage :
Implantation d'une filtration UV au puits de la Moille
8. Demande de crédit d'ouvrage :
Réalisation de conduites de transport EP, secteur Rue de Planchy et Route du Briez
9. Demande de crédit additionnel :
Remplacement conduite EP, secteur route cantonale – Le Dally

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

10. Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens : approbation des statuts
11. Proposition : récréation des enfants
12. Compte rendu des commissions
13. Election du bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la président/e pour une année
 - b) Election du/de la vice-président/e pour une année
 - c) Election des scrutateurs
 - d) Election des scrutateurs suppléants
14. Nomination d'un membre de la commission "Naturalisation"
15. Nomination d'un membre de la commission "Vuadens Demain"
16. Réponses aux interventions du Conseil général
17. Divers

Ouverture de la séance par M. Jérôme Moret

Monsieur le Syndic,

Madame, Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Chères et chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue également les représentants de la presse, à savoir M. Stéphane Sanchez pour le journal La Liberté, et M. Philippe Huwiler pour le journal La Gruyère.

Je salue tout spécialement Mme Diane Rouiller, qui siège pour la première fois à la place de Mme Cindy Moret, démissionnaire.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal, M. Olivier Richert pour la gestion de l'aspect technique et mes collègues du bureau pour la préparation de cette séance.

Quelques informations :

- Les débats ne peuvent pas être filmés ou enregistrés, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été formulée.
- La présente séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention.

Je déclare la séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 10 mai dernier, a paru le 12 mai 2023 dans la feuille officielle n° 19, sur le site de la commune et au pilier public, soit dans le délai des 10 jours légaux. Je constate donc sa régularité.

M. Vincent Genoud a annoncé son absence par courriel récemment. Je procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 – approbation

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant formulée, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Merci à son auteure.

2. Comptes 2022 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Fonctionnement 2022 :

Les charges de fonctionnement 2022 s'élèvent à CHF 9'653'539.26 et les revenus à CHF 10'701'059.34, soit un bénéfice de CHF 1'047'520.08. Le résultat opérationnel est de CHF 305'948.88.

Le budget 2022 prévoyait des charges de CHF 10'512'729.27 et des revenus de CHF 10'429'949.20, soit un déficit de CHF 82'780.07. Le résultat opération budgétisé était de CHF 791'613.47 en perte.

Les principales variations entre le budget et les comptes sont expliquées aux pages 15 et 16 du Rapport de gestion 2022.

Le budget des investissements prévoyait des investissements nets de CHF 2'508'600.00, alors que ceux portés au bilan s'élèvent à CHF 642'931.73. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. 6 investissements ont été annoncés comme terminés en 2022.

Au bilan, le total des actifs s'élève à CHF 37'564'830.79, réparti comme suit : CHF 16.3 millions pour les actifs financiers et CHF 21.3 millions pour le patrimoine administratif. Le total des passifs s'élève également à CHF 37'564'830.79, réparti comme suit : CHF 16 millions pour les capitaux de tiers, dont CHF 14 millions à long terme, et CHF 21.6 millions pour les capitaux propres, dont CHF 9 millions de capital non affecté.

Taux de couverture :

Approvisionnement en eau : la loi prévoit 100 % de couverture, résultat 100 %

Traitement des eaux usées : la loi prévoit 100 % de couverture, résultat 100 %

Gestion des déchets : la loi prévoit 70 % de couverture, résultat 85.70 %

Indicateurs financiers :

La loi prévoit une valeur seuil statique des indicateurs concernant l'endettement (art 19 al. 1 OFCo) : lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

Taux d'endettement net : 36.25 %

Compte tenu des éléments qui précèdent, le Conseil communal juge les comptes 2022 de bons et la situation financière de solide. Cela permettra de réaliser les investissements à venir, votés ou planifiés. Au niveau des investissements déployés en 2022, la situation est bonne car en dessous des budgets. La situation n'est pas si bonne pour les investissements, et pour y remédier à futur, il a été nécessaire de renforcer l'équipe du département technique avec l'engagement d'un responsable à partir de 2023.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Le Conseil communal vous soumet des comptes de fonctionnement 2022 bénéficiaires de CHF 1'047'520.08 et vous propose de les accepter tels qu'ils ont été présentés dans les documents remis.

Fonds Louis Guigoz :

Le Fonds Louis Guigoz se solde par un excédent de charge de CHF 547.40 après octroi de subventions à des apprentis ou des étudiants à hauteur de CHF 12'550.00.

Le capital produisant un intérêt s'élève à CHF 224'000.00, et la subvention communale à CHF 2'600.00.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

S'agissant du premier bouclement selon les nouvelles normes MCH2, la comparaison détaillée avec les exercices précédents n'est ni opportune, ni réalisable.

Le résultat excédentaire opérationnel au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 305'948.88 en regard d'un budget déficitaire prévu à hauteur de CHF 791'613.47.

Le résultat comptable présente quant à lui un excédent de CHF 1'047'520.08 suite à la réévaluation du patrimoine financier à concurrence de CHF 741'571.20.

Le très bon résultat financier de la commune en 2022 relève principalement de la bonne maîtrise des coûts et d'un accroissement des revenus fiscaux budgétisés. Nous invitons toutefois l'Exécutif à porter une attention soutenue à l'évolution future des indicateurs financiers MCH2 s'agissant d'un nouvel outil de gestion aussi utile que pertinent sur la durée.

Quant aux investissements réalisés en 2022, ceux-ci sont nettement inférieurs aux prévisions budgétaires. Toutefois, la situation devrait sensiblement s'améliorer suite aux mesures prises par le Conseil communal.

Enfin, nous tenons à relever l'excellente qualité de la documentation remise ainsi que les réponses détaillées du Conseil communal aux questions posées par notre commission.

Sur la base du rapport du 21 avril 2023 de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2022 de la commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Pour la Commission financière

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan. La discussion est ouverte et la parole est donnée à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Mesdames, Messieurs,

Concernant les comptes 2022, le Mouvement Indépendant relève la transparence avec laquelle les informations ont été transmises à l'ensemble des membres du Conseil général. Le Rapport de gestion qui nous a été remis est un outil important pour la bonne compréhension de la situation financière de notre commune. C'est la première fois qu'un tel document est rédigé et nous nous rendons bien compte du travail conséquent, mais combien utile qu'il a généré.

L'exercice 2022 est le premier exercice comptable établi selon les nouvelles normes MCH2. Les explications complètes et détaillées reçues de M. Le Syndic ainsi que de M. Richert sur les différents impacts liés à cette mutation nous ont été très précieuses pour avoir une vision claire des finances communales actuelles et futures.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

A la lecture des comptes, on peut inviter les sociétés locales à contacter la commune si elles ont besoin d'aide pour financer des projets, des achats ou des manifestations. En effet, les subventions budgétisées par notre Exécutif ne sont généralement pas employées dans leur totalité faute de sollicitations.

Nous invitons également le Conseil communal à utiliser la somme prévue au budget pour le site internet de notre commune afin que celui-ci soit plus dynamique et plus conforme avec les attentes relatives à ce type de réseaux de communication. Des améliorations ont déjà été apportées ces dernières années, mais à l'instar des sites de la commune de Riaz ou de Cugy par exemple, le nôtre n'est pas très dynamique dans sa présentation et reste peu complet sur les informations utiles aux citoyens.

Les charges de fonctionnement 2022 démontrent une bonne maîtrise des coûts et des charges liées moins importantes que budgétisées. Nous avons également pris note que le Conseil communal nous tiendra informés lors des prochaines séances des discussions relatives aux charges liées aux associations régionales. Les rentrées fiscales ont été plus importantes que prévues notamment pour les personnes morales ce qui attestent d'une bonne santé de nos entreprises. La baisse sur les rentrées fiscales des personnes physiques est générale au niveau cantonal et s'explique en partie par le fait que de très nombreux citoyens ont profité des actions étatiques pour la pose de panneaux solaires ou d'améliorations énergétiques de leur habitat notamment. Ces actions étant liées à des déductions fiscales consenties par le canton, il ne s'agit donc pas d'une baisse générée majoritairement en raison de difficultés économiques mais plutôt d'optimisation fiscale.

Cependant, on ne peut pas exclure que la situation vécue durant la pandémie ne déploie pas encore quelques effets négatifs. La hausse actuelle des prix tant dans l'alimentation que dans le domaine de l'énergie, par exemple, aura un impact également sur le porte-monnaie des ménages pour les prochains exercices. Toutefois, le Mouvement Indépendant reste confiant sur le développement de Vuadens et acceptera les comptes 2022 tels que présentés.

M. Jérôme Moret remercie Mme Isabelle Sebastiani. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les comptes 2022 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz sont approuvés à l'unanimité.

3. Diminution des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et les personnes morales à 82.8 % de l'impôt cantonal de base dès 2024

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message du Conseil communal. La parole est donnée à M. Noam Rey pour un complément d'information.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le Conseil communal a étudié divers scénarios par le biais de la planification financière établie pour dix ans; les conclusions sont que les investissements planifiés ou votés et le fonctionnement sont assurés même avec un coefficient à 82.80 %.

De plus, le capital propre non affecté s'élève à CHF 9 millions au 31 décembre 2022. Conformément à la Loi sur les Finances communales, les excédents de charges peuvent être absorbés par ledit capital propre. Selon la planification, celui-ci s'élèverait toujours à CHF 9 millions après 10 ans.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Le Conseil communal sollicite l'approbation du Conseil général concernant la diminution du coefficient d'impôts sur les personnes physiques et les personnes morales à 82.80 % de l'impôt cantonal de base, et ce dès 2024.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Après une analyse détaillée de la situation financière de la commune et une discussion nourrie au sein de la Commission financière, il apparaît à la majorité de celle-ci que la proposition du Conseil communal de baisser de 5 ct le coefficient fiscal en le passant de 87.8 % à 82.8 % est à la fois mesurée et prudente.

Considérant la très bonne santé financière de la commune et l'évolution du capital propre non affecté durant la prochaine décennie, nous préavisons favorablement le nouveau coefficient à 82.8 % dès 2024, année durant laquelle l'impact sur les recettes fiscales serait une baisse de CHF 350'000.- environ.

Toutefois, nous invitons le Conseil communal à poursuivre son attention soutenue et régulière de la situation financière de la commune durant ces prochaines années, à l'instar de ce qui a été fait à ce jour, à la lumière notamment de l'évolution des nouveaux indicateurs financiers MCH2.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan. Il ouvre la discussion et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler pour le groupe PLR :

Monsieur le Président du Conseil général,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers/chères collègues du Conseil général,

La proposition de modification des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et morales à 82.8 % de l'impôt cantonal de base dès 2024 suscite un soutien unanime de notre groupe. Cette dernière est une réponse adéquate, responsable et attendue pour notre commune. Elle placera notre commune au 17^{ème} rang sur 25 en Gruyère, alors qu'actuellement nous occupons une triste 21^{ème} place. Cependant, nous resterons encore loin des places d'honneur tout en améliorant notre attractivité fiscale.

La proposition soumise par le Conseil communal, de diminuer de 5 ct par franc payé à l'état la côte de l'impôt communal, est un minimum en relation avec la très bonne santé économique de notre commune ainsi qu'un patrimoine administratif fortement revalorisé. En effet, une baisse plus importante et au-delà de 10 ct aurait été supportable tout en prenant en compte les investissements conséquents indispensables au développement de notre commune. Les divers risques sur les revenus et/ou charges ont été correctement évalués par le Conseil communal et cela confirme l'équilibre de la solution proposée permettant de faire face à d'éventuels imprévus tout en assurant une visibilité à 10 ans du taux proposé. La prudence sur les revenus futurs est bien perceptible en n'anticipant pas la réalisation de certaines opérations sur les droits de mutations ou autres impôts liés au développement industriel. De plus, notre commune garde en réserve des moyens simples comme l'augmentation de la contribution immobilière où là nous sommes en pole position.

Nous suivrons attentivement l'évolution de la situation économique qui permettrait d'envisager une baisse plus importante.

Le groupe PLR tient à souligner la qualité et la pertinence des documents transmis par le Conseil communal et le remercie pour l'excellent travail préparatoire. Nous encourageons donc l'ensemble du Conseil général à soutenir sans réserve la proposition soumise au vote.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Jérôme Moret remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

On va être franc : ce n'est pas très populaire de s'opposer à une baisse d'impôts. C'est d'autant plus difficile lorsque celle-ci est proposée par le Conseil communal. Il faut du reste reconnaître un certain courage au Conseil communal de le faire dans la mesure où la plupart des élus sont assez jeunes dans leur mandat : ils auront l'occasion de percevoir au fil de leurs activités les conséquences de la décision qui est prise aujourd'hui et d'en assumer l'entier de la responsabilité. C'est d'autant plus difficile, et j'en suis bien conscient, lorsque l'on a été contraint de s'excuser lors de la dernière séance de la Commission financière, la commission décisive.

Cependant, j'aurais l'impression de ne pas vraiment remplir mon rôle dans ce conseil si je n'émettais pas un certain nombre de mise en garde. D'abord pas tellement quant à l'objectif : je pense que l'objectif que l'on poursuit, qui doit être d'arriver au final à un taux d'impôt plus ou moins équivalent à celui des communes qui nous environnent, que cet objectif a l'air assez raisonnable et c'est effectivement à cela que l'on devrait tous tendre : avoir une forme d'harmonisation des taux d'impôts entre les différentes communes, qu'il s'agisse d'un impôt sur les entreprises ou un impôt individuel. Nul doute que cela donnera encore à parler dans le district, dans la mesure où le développement économique de notre district est prévu avant tout sur les communes de Bulle et Vuadens. Cela pourrait du reste nous réserver quelques mauvaises surprises.

Ceci dit, je considère que la proposition qui est faite par le Conseil communal est à la fois précipitée et injuste. Pourquoi est-elle précipitée ? D'abord, parce que l'on a des investissements importants qui nous attendent, qui n'ont pas été réalisés, et dont on ne connaît pas réellement la portée financière. On a des budgets, on a des évaluations, on va commencer des travaux, mais l'essentiel des investissements qui sont prévus ne sont pour l'instant pas réalisés et l'on n'en connaît pas le coût.

Deuxième motif pour lequel c'est précipité : les calculs du Conseil communal sur l'évolution de la fortune repose pour l'essentiel sur une évolution du marché immobilier et sur la réalisation d'un certain nombre de biens, à commencer par le Pré de la Cure, qui sont aujourd'hui dans notre patrimoine administratif mais dont la vente n'est pas réalisée. On va vers une crise économique, on ne connaît pas l'évolution du marché immobilier et aujourd'hui c'est sur cette base-là que l'évolution de la fortune a été calculée. Cela me paraît pour le moins très optimiste.

Troisième raison, celle qui m'inquiète le plus et je suis un peu surpris que le Conseil communal ne vienne pas avec cet argument : j'ai pu lire dans nos journaux préférés récemment que les chefs des finances et les syndics (chez nous c'est le même) des communes qui nous avoisinent, mettent en garde contre le biais auquel on est confronté dans les comptes de cette année, à savoir que le résultat d'exploitation est systématiquement additionné d'une valeur fictive, qui est l'amortissement sur le patrimoine administratif. Pour faire simple : notre résultat d'exploitation est de CHF 300'000.-, vous nous présentez des comptes d'un peu plus de 1 million de bénéfice mais on devrait retenir dans ce million le fait que CHF 700'000.- proviennent de l'amortissement sur 10 ans du patrimoine administratif. Je pense que l'on devrait être un peu plus attentif et un peu prudent : la baisse fiscale qui est proposée est supérieure au résultat d'exploitation de la commune sur l'année en cours. En clair, on s'apprête à entrer dans un système dans lequel on accorde une baisse fiscale qui est supérieure au montant à disposition. Aucun de vous ferait cela dans sa famille, cela reviendrait simplement à appauvrir votre ménage et à appauvrir la commune dans le cas d'espèce.

Donc on a un résultat d'exploitation de CHF 300'000.-, et une baisse fiscale qui est supérieure, cela me paraît difficile. C'est la raison pour laquelle je pense que cela est précipité. Je ne suis pas sûr qu'à moyen terme ce ne soit pas raisonnable de baisser les impôts. En fait je pense que l'on devrait essayer d'y arriver et qu'on devrait faire des efforts dans ce sens-là mais cela me paraît aller trop vite.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Je comprends le Conseil communal, qui a voulu rapidement remplir des promesses de campagne qui ont été faites (on a tous fait des campagnes politiques), mais cela est trop rapide et cela me paraît être dangereux pour notre commune.

Pourquoi c'est injuste ? Je ne vais pas faire un long discours, j'ai fait un calcul pour celles et ceux qui aiment les chiffres : une famille de 2 personnes avec 2 enfants, qui gagne CHF 60'000.-, va économiser grâce à la baisse d'impôt qui est proposée CHF 117.-, alors qu'une famille de 2 personnes avec 2 enfants qui gagne CHF 150'000.- va économiser CHF 884.-. Expliquez-moi pourquoi, alors que l'on parle de pouvoir d'achat, de renforcer la situation des familles, des ménages, des retraités, on doit offrir à certains des cadeaux fiscaux qui correspondent à 8 x ce dont bénéficient les familles qui ont elles véritablement besoin de soutiens dans notre commune ?

Pour moi, si l'on veut aider les familles, il faut agir sur les dépenses scolaires, sur les dépenses de transport, il faut réfléchir comment on peut améliorer l'offre de transport, voire réfléchir si l'on a des moyens d'agir sur le domaine des primes maladie. Vous allez me dire : tout cela est difficile au niveau de la commune, je suis d'accord avec vous. Mais c'est cet exercice-là que l'on devrait faire. Si l'idée est de soutenir les familles, les bas revenus, les retraités, procéder à une baisse fiscale alors que la situation communale ne le permet pas vraiment pour être honnête, on ne fait que de soutenir celles et ceux qui n'ont pas besoin de cette aide, et qui n'ont pas besoin non plus de faire face à l'inflation et à l'augmentation des coûts.

Par conséquent, nous allons nous y opposer pour les deux motifs que j'ai invoqués : si on voulait aider les gens qui en ont besoin, il y a d'autres instruments qui sont prioritaires. Et si l'on veut à long terme garantir les investissements, si on veut garantir à long terme la stabilité financière de la commune, il serait peut-être raisonnable d'attendre une année ou deux pour voir comment évolue le budget communal. On serait toujours avant les élections, personne n'aurait de souci à se faire, vous pourriez tous remplir les promesses que vous avez faites de baisser les impôts communaux mais on aurait au moins une situation qui serait un peu assainie. Et peut-être qu'on arriverait même à une forme de consensus pour aller dans cette direction.

Nous allons nous opposer à cette baisse d'impôt.

M. Jérôme Moret remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Alain Moradpour.

M. Alain Moradpour :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Chères et chers collègues,

Jusqu'à ce soir, je pensais que les arguments basés sur la peur étaient l'apanage d'un certain parti de droite. Or, je constate à l'instant que la gauche de l'échiquier politique n'est pas en reste dans ce domaine. La peur est pourtant mauvaise conseillère, c'est bien connu, et pourtant il semble nécessaire de le rappeler.

Au moment de voter sur le sujet de la diminution du coefficient fiscal, sachons raison garder en se rappelant simplement les 4 points suivants :

1. La situation financière actuelle de notre commune permet largement la baisse plus que raisonnable proposée de 5 points;
2. La situation financière projetée plaide également en faveur de cette baisse tant les calculs ont été élaborés avec prudence et pragmatisme;
3. Les nouveaux indicateurs financiers MCH2 sont trop jeunes pour leur accorder une importance aveugle. Nous devons avoir davantage de recul sur plusieurs exercices comptables pour pouvoir les apprécier à leur juste valeur. A ce sujet, leur interprétation pourrait même être reconsidérée par le Service des communes à la lumière des résultats 2022 de toutes les communes du canton;
4. A l'exception de la contribution immobilière où Vuadens occupe la 1^{ère} place sur les 25 communes du district, notre commune se classe 21^{ème} sur 25 en matière d'imposition des personnes

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

physiques. La baisse à 82.8 % nous permettrait d'occuper la 17^{ème} place des communes du district, ce qui nous situe encore loin, bien loin, des communes les plus attractives de la Gruyère. Enfin, il s'agit de rendre aux vuadensoises et vuadensois ce qui leur appartient, avant qu'une nouvelle péréquation financière défavorable nous soit imposée par le canton. Pour toutes ces raisons factuelles, je vous invite à accepter cette baisse raisonnable du coefficient d'impôts à 82.8 % car elle est mesurée et permet de préserver la très bonne situation financière de notre commune.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Moradpour et donne la parole à M. Joël Grandgirard.

M. Joël Grandgirard :

Chers et chères Conseillers et Conseillères communaux,

Monsieur le Syndic,

Monsieur le Président du Conseil général,

Chères et chers collègues,

Au nom de l'UDC, nous approuvons la baisse d'impôt tout en gardant un œil sur la santé financière de la commune, sachant que tout investissement a bien été calculé dans les projets futurs et pour les prochaines années. Nous encourageons le Conseil communal à garder la ligne de conduite.

M. Jérôme Moret remercie M. Joël Grandgirard et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Mesdames, Messieurs,

Nous préférons nous baser sur des éléments factuels quant à la réflexion sur cette baisse du coefficient d'impôts. Nous avons reçu des documents complets et précis, la planification financière en fait partie notamment. Quant aux aides pour les familles, nous y sommes favorables évidemment, toutefois certaines d'entre elles existent déjà et concernent justement les revenus relevés par M. Levrat. Enfin, nous estimons qu'il est important de démontrer notre confiance dans notre Exécutif et sa vision pour l'avenir de Vuadens.

Les exercices de ces dernières années ont tous démontré que la situation de Vuadens est positive, bien avant MCH2. Evidemment, des efforts sont encore à consentir afin que certains de nos indicateurs financiers s'améliorent. Nous pensons notamment à celui de la proportion des investissements qui pour l'heure est plutôt faible. Avec la réorganisation de l'administration communale et en particulier du service technique, il n'est pas à douter que les dossiers vont pouvoir désormais être concrétisés et que cet indicateur va en être impacté positivement.

Les investissements les plus conséquents, pour n'en citer que deux principaux le futur EMS ainsi que Valtraloc, ont été votés et sont planifiés. Il y aura évidemment d'autres demandes d'investissements à futur mais notre base financière reste solide. Pour preuve, une dette par habitant de CHF 1'029.18 : cette valeur est considérée comme faible par les critères d'indicateurs MCH2 et ceci jusqu'à CHF 1'000.--. Nous en sommes donc très proche.

La baisse proposée sur le coefficient d'impôt pour les personnes morales nous paraît pertinente si nous souhaitons garder de l'attractivité. Cet allègement permettra de soutenir nos entreprises qui après des années bien particulières font désormais au défi énergétique ainsi qu'à une pénurie de main d'œuvre.

Concernant le coefficient d'impôt pour les personnes physiques, une baisse telle que proposée par le Conseil communal est raisonnable et proportionnée. Il est venu le temps d'ajuster la charge fiscale des citoyens et des citoyennes. La période économique actuelle est une source d'inquiétude pour certains habitants en raison de la baisse du pouvoir d'achat ainsi que de l'augmentation des charges fixes. C'est donc également une manière d'alléger les charges des ménages que de procéder à cette baisse d'impôt.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Jérôme Moret remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Je reprends la parole d'abord pour faire un compliment : je pense que notre collègue Alain Moradpour a posé les bonnes questions.

La première : est-ce que la situation financière de la commune nous permet cette baisse d'impôt ? Résultat d'exploitation : CHF 300'000.-. Conséquence d'une baisse d'impôt : un peu plus de CHF 300'000.-. La réponse est non.

La deuxième : est-ce que l'évolution de la fortune projetée, et c'est un argument qui a été repris plusieurs fois, nous permet d'envisager une baisse d'impôt ? Une question toute simple : est-ce que vous pensez que c'est raisonnable de "cramer la fortune pour baisser les impôts", ou formulé plus poliment, de réduire notre fortune, donc ce que nos enfants seraient en mesure de faire valoir face à la dette qu'on leur lègue, pour baisser aujourd'hui les impôts ? Je pense que le moins que l'on puisse répondre, c'est que l'on doit être prudent là-dessus.

Les indicateurs MCH2 : c'est intéressant parce que M. Moradpour et Mme Sebastiani ont une position un peu contradictoire. M. Moradpour nous dit : ces indicateurs, **faut pas s'échauffer**. C'est vrai que les indicateurs pertinents sur MCH2 sont les indicateurs qui remettent en comparaison notre revenu fiscal et la situation de la commune. Or, ce que l'on doit dire, et c'est juste ce que Mme Sebastiani a dit, c'est que la commune est dans une situation de fortune qui est relativement favorable. Par contre, le revenu fiscal qu'on génère nous conduit à des indicateurs assez inquiétants. Ce sont les trois indicateurs qui sont négatifs ou qui sont considérés comme faibles ou inquiétants dans les chiffres qui nous ont été présentés. Ça aussi doit inciter à une certaine prudence.

J'en profite pour m'associer à mes collègues pour remercier de la qualité et de la transparence des documents qui ont été fournis, parce que c'est eux qui permettent cette discussion. C'est précisément sur la base des documents fournis que j'arrive à la conclusion que le pas proposé aujourd'hui est déraisonnable. Merci beaucoup pour ces documents.

J'avais un peu anticipé l'argument sur le fait qu'il faut aider les gens en baissant les impôts. Mme Sebastiani, vous avez entendu les chiffres : à CHF 150'000.- vous économisez CHF 880.-, à CHF 60'000.- de revenu imposable, vous économisez CHF 117.-. Vous voulez aider qui ?

M. Jérôme Moret remercie M. Christian Levrat et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Je réponds volontiers à M. Levrat. Par rapport aux perspectives futures : je suis peut-être d'un naturel optimiste mais en l'occurrence le Masterplan qui a été présenté récemment, qui concerne toute la zone industrielle de Planchy autant sur Bulle que Vuadens, démontre en fait que le développement futur est positif. Il y a des choses qui vont se faire : ce Masterplan n'a pas été juste pour faire joli dans le paysage. Ce sont des choses qui vont se concrétiser dans le futur, et c'est vraiment quelque chose qu'on doit prendre en compte. On n'a pas de boule de cristal, je suis d'accord, on n'a pas la certitude d'avoir des entreprises qui arrivent avec la valeur ajoutée, mais je crois quand même que, quand on a des perspectives comme la Gruyère en a par rapport à son développement économique, on peut difficilement voir l'avenir totalement négatif par rapport à ces rentrées fiscales.

Pour ce qui est des familles : si y'a bien quelqu'un qui soutient volontiers les familles, c'est moi. En l'occurrence, je pense qu'il y a plein de possibilité au niveau de la commune, et la commune peut aussi actionner des leviers de manière interne dans le budget pour octroyer peut-être des choses supplémentaires par rapport à ces revenus. Il est évident qu'il faut avoir un point d'attention sur ces familles, mais en l'occurrence les impôts concernent l'ensemble de la population. Ils sont aussi au prorata du revenu. Les gens qui paient beaucoup d'impôts gagneront peut-être un peu plus sur cette baisse, mais ce sera proratisé donc les gens qui paient moins d'impôts toucheront un peu moins mais

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

par contre ils ont certainement pour beaucoup déjà des aides et des choses qui leur sont attribuées, qui ne sont pas octroyées à ces revenus qui sont en dessus de CHF 120'000.-/150'000.-. Donc je trouve que c'est proportionné et c'est une baisse qui est égalitaire pour moi et qui ne pose aucun problème par rapport à cela.

M. Jérôme Moret remercie Mme Isabelle Sebastiani. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La diminution des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et les personnes morales à 82.8 % de l'impôt cantonal de base dès 2024 est acceptée à la majorité, soit

Oui : 21

Non : 8

Abstention : 0

4. Demande de crédit d'étude :

Etude d'une voie de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy

Un montant de Fr. 100'000.- est sollicité pour l'étude de cette voie de mobilité douce.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Alain Heimo pour un complément d'information.

M. Alain Heimo :

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste vous apporter quelques précisions sur cette demande de crédit d'étude :

Cette voie de mobilité douce permettrait d'atteindre 3 buts importants dans cette zone pour les habitants de notre commune :

1. Améliorer la sécurité :

- Pour tous les utilisateurs de la route au carrefour de l'OCN, car actuellement un camion a besoin de toute la largeur de la route pour s'engager sur la Rue de Planchy.
- Pour les piétons se rendant à l'OCN ou chez Grisoni, depuis le terminus de bus car ils n'ont pour l'instant pas d'autres choix que de marcher sur le bord de la chaussée.
- Pour les cyclistes, pendulaires ou étudiants, pour avoir une voie réservée pour rejoindre Planchy puis les écoles ou le centre de Bulle.

2. Améliorer le timing :

- Il faut accélérer le transfert modal pour transférer ce trafic motorisé qui engorge nos routes vers les Transports publics et la mobilité douce. Pour ce faire, il faut améliorer les infrastructures pour mettre les utilisateurs en sécurité.
- Nous avons heureusement déjà informé le Groupe Grisoni de cet éventuel aménagement et ils ont pu en tenir compte pour leur futur pôle bois, ils ont d'ailleurs dû faire quelques modifications.
- Petit comparatif de trajet entre la gare de Vuadens et le terminus de ligne de bus Mobul 203 à côté de l'OCN :
 - En bus : 19 à 21 minutes avec changement en gare de Bulle
 - A pied : 18 minutes donc 1 minutes de moins, mais le long de la route
 - À vélo : 5 minutes.

3. Limiter les coûts :

- Cette mesure fait partie du PA1 et le dernier délai est fixé à 2027 pour l'envoi des dernières factures afin d'obtenir une subvention fédérale.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

- Nous sommes obligés à terme d'améliorer la mobilité douce sur ce tronçon, surtout s'il y aura d'autres entreprises qui viennent s'implanter. Si nous voulons reporter cette mesure dans le PA5, elle ne sera de toute façon pas moins chère, risque de ne pas être acceptée et la Confédération pourrait nous pénaliser si nous ne réalisons pas les mesures proposées aux Plans d'agglomération précédents.

Finalement, le tracé proposé a été choisi car il permet de rejoindre chaque entreprise de la zone puis directement la voie verte existante. Il y a juste la place pour une voie de ce type le long de la Rue de Planchy mais cet espace à disposition ne permettrait pas une autre infrastructure, que ce soit par exemple une petite voie ferrée ou même une sortie d'autoroute. De plus, elle serait parfaitement adaptée aux futures évolutions.

En conclusion, je vous relate les mots d'un chef d'une entreprise de cette zone lors d'un sondage précédent : *"La route devant Grisoni est catastrophique, de la folie, le vrai far-west. En voiture c'est dangereux, à vélo ou à pied on oublie"*.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Heimo et donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de CHF 100'000.-.

Financement

Emprunt bancaire ou par liquidités	CHF	100'000.-
------------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 %	CHF	2'000.-
-----------------------	-----	---------

Amortissement 2.5%	CHF	2'500.-
--------------------	-----	---------

Charges annuelles	CHF	4'500.-
-------------------	-----	---------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

L'importance du montant de ce crédit d'étude, soit CHF 100'000.-, a interpellé quelques membres de la Commission financière.

Or, selon les réponses du Conseil communal à nos questions, il s'avère que :

- le montant précité inclut l'avant-projet, le projet de l'ouvrage et les frais de mise à l'enquête (frais de géomètre compris);
- le coût estimé de l'ouvrage de 1'100 m est de CHF 1'765'000.-.

D'autre part, nous invitons le Conseil communal à rester attentif afin d'éviter tout tracé à double avec le Masterplan envisagé de Bulle à Vuadens.

Par conséquent, la Commission financière préavise majoritairement favorablement ce crédit d'étude de CHF 100'000.- dont le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou par emprunt bancaire. Dans ce cas, la charge annuelle s'élève à CHF 4'500.-, dont CHF 2'500.- à titre d'amortissement.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan, ouvre la discussion, et donne la parole à M. Alain Genoud.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Alain Genoud :

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre s'est penché sur cette demande de crédit d'étude et trouve le montant exagéré au vu du tracé choisi qui se situe presque entièrement sur du terrain non-construit, en bordure de routes déjà existantes. Il est louable de soutenir de telles voies pour que les employés des industries ainsi que toutes les personnes se rendant à Bulle à vélo ou à pied puissent se sentir en sécurité. Par contre, nous rendons attentif le Conseil communal que la maîtrise des coûts de ces infrastructures doit être aussi rigoureuse que le reste des investissements de la commune.

En découvrant le Masterplan de Mobul dédié à cette zone industrielle, certains de nos membres ont constaté qu'une deuxième voie verte est prévue le long de la ligne TPF, entre la centrale de chauffe de GESA et le pont du Margy.

Dans l'intérêt du contribuable, il serait regrettable que 2 voies vertes soient construites presque parallèlement et à quelques dizaines de mètres l'une de l'autre, créant ainsi un doublon très onéreux.

Le Conseil communal a affirmé que cette 2^{ème} voie verte ne serait pas construite si la première venait à être réalisée comme présenté ce soir. Nous espérons qu'il en sera ainsi.

Nous décidons donc de faire confiance au Conseil communal et de soutenir ce crédit d'étude.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Genoud et donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

J'ai juste une question pour M. Genoud : pour les voitures, on a plein de possibilités qui ne sont pas loin l'une de l'autre. Pourquoi, pour les cyclistes, on n'aurait pas les mêmes droits ?

M. Jérôme Moret remercie M. René Leuenberger et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Je pense qu'il y a aussi de plus en plus d'interdiction de routes qui sont gentiment limitées au trafic motorisé. Je ne pense pas qu'il y ait du favoritisme dans ce sens-là.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Genoud. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude concernant une voie de mobilité douce vers la zone industrielle de Planchy est acceptée à la majorité, soit

Vote :

Oui : 28

Non : 0

Abstention : 1

5. Demande de crédit d'ouvrage :

Remise en état art. RF 379 – démontage des ouvrages et remise en état du terrain

Comme indiqué dans le message du Conseil communal, la demande de crédit d'ouvrage pour cet objet se monte à CHF 33'000.-.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 33'000.-.

Financement

Emprunt bancaire ou par liquidités	CHF	33'000.-
------------------------------------	-----	----------

Charges annuelles

Intérêt estimatif 2 %	CHF	660.-
-----------------------	-----	-------

Amortissement 0 %	CHF	0.-
-------------------	-----	-----

Charges annuelles	CHF	660.-
-------------------	-----	-------

L'investissement fera partie du patrimoine financier.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Considérant le bien-fondé de cette demande et malgré les difficultés que la commune aura à se faire rembourser le montant des travaux devisés à CHF 33'000.-, nous préavisons favorablement cette demande de crédit d'ouvrage dont le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou par emprunt bancaire. Dans ce cas, la charge annuelle s'élève à CHF 660.-.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la remise en état de l'art. RF 379 est acceptée à l'unanimité.

6. Demande de crédit d'ouvrage : **Réaménagement de la salle du Grenier**

Le Conseil communal sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 330'000.- pour cet objet.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 330'000.-.

Financement

Emprunt bancaire ou par liquidités	CHF	330'000.-
------------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 %	CHF	6'600.-
-----------------------	-----	---------

Amortissements globaux	CHF	14'934.75
------------------------	-----	-----------

Charges annuelles	CHF	21'534.75
-------------------	-----	-----------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Bernard Sudan :

Interpellée par l'importance du montant de cette demande, soit CHF 330'000.-, la Commission financière a obtenu les réponses du Conseil communal à ses questions.

Par conséquent, tout en invitant le Conseil communal à œuvrer dès que possible pour la promotion active de cette salle rénoverée, nous préavisons favorablement cette demande de crédit d'ouvrage supportable financièrement pour notre commune. Le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou par emprunt bancaire. Dans ce cas, la charge s'élève à CHF 21'534.75 dont CHF 14'934.75 à titre d'amortissement.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour le réaménagement de la salle du Grenier est acceptée à l'unanimité.

7. Demande de crédit d'ouvrage : **Implantation d'une filtration UV au puits de la Moille**

Chacune et chacun a pris connaissance des explications du Conseil communal, qui sollicite un crédit d'ouvrage de CHF 50'000.-.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 50'000.-.

Financement

Emprunt bancaire ou par liquidités	CHF	50'000.-
------------------------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 %	CHF	1'000.-
-----------------------	-----	---------

Amortissements 1.25 %	CHF	625.-
-----------------------	-----	-------

Charges annuelles	CHF	1'625.-
-------------------	-----	---------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce crédit d'investissement de CHF 50'000.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou emprunt bancaire. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à CHF 1'625.- y compris un amortissement de CHF 625.- par année.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

La demande de crédit d'ouvrage concernant l'implantation d'une filtration UV au puits de la Moille est acceptée à l'unanimité.

8. Demande de crédit d'ouvrage :

Réalisation de conduites de transport EP, secteur Rue de Planchy et Route du Briez

Chacune et chacun a pris connaissance des explications du Conseil communal, qui sollicite un crédit d'ouvrage de CHF 900'000.-.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 900'000.-.

Financement

Emprunt bancaire ou par liquidités	CHF	900'000.-
------------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 %	CHF	18'000.-
-----------------------	-----	----------

Amortissements 1.25 %	CHF	11'250.-
-----------------------	-----	----------

Charges annuelles	CHF	29'250.-
-------------------	-----	----------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce crédit d'investissement de CHF 900'000.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou emprunt bancaire. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à CHF 29'250.- y compris un amortissement de CHF 11'250.- par année.

Par conséquent, nous préavisons favorablement cette demande.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant la réalisation de conduites de transport EP, secteur Rue de Planchy et Route du Briez est acceptée à l'unanimité.

9. Demande de crédit additionnel :

Remplacement conduite EP, secteur route cantonale – Le Dally

Chacune et chacun a pris connaissance des explications du Conseil communal, qui sollicite un crédit additionnel de CHF 100'000.-.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit additionnel de CHF 100'000.-.

Financement

Emprunt bancaire ou par liquidités	CHF	100'000.-
------------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêt estimatif 2 %	CHF	2'000.-
-----------------------	-----	---------

Amortissements 1.25 %	CHF	1'250.-
-----------------------	-----	---------

Charges annuelles	CHF	3'250.-
-------------------	-----	---------

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Cette demande de crédit additionnel de CHF 100'000.- est un complément au crédit d'investissement de CHF 60'000.- accepté en séance du Conseil général du 18 mai 2022.

Nous relevons qu'à ce jour la répartition de la prise en charge de la modification de raccordement entre la commune et l'entreprise concernée n'est pas connue.

Néanmoins, le financement de ce crédit additionnel est prévu par prélèvement sur les liquidités ou emprunt bancaire. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à CHF 3'250.- y compris un amortissement de CHF 1'250.- par année.

Par conséquent, nous préavisons favorablement cette demande.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit additionnel concernant le remplacement d'une conduite EP, secteur route cantonale – le Dally est acceptée à l'unanimité.

10. Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vaulruz et Vuadens : approbation des statuts

Chacune et chacun a pris connaissance du message du Conseil communal concernant la création de cette association, ainsi que les statuts proposés.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Conformément à l'art. 72 LFCo, relatif aux attributions de la Commission financière, celle-ci examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence de l'Exécutif tels que les statuts, règlements et conventions.

Nous relevons qu'à notre connaissance, le règlement des finances de l'association n'est pas encore rédigé.

Néanmoins, n'ayant pas de remarque particulière à formuler au sujet des statuts soumis en séance du Conseil général de ce soir, nous les préavisons favorablement.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche sont acceptés à l'unanimité.

11. Proposition : récréation des enfants

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2022 par M. Joël Grandgirard pour le groupe UDC.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Joël Grandgirard pour un éventuel complément d'information.

M. Joël Grandgirard :

Chères Conseillères, chers Conseillers communaux,

Monsieur le Syndic,

Monsieur le Président du Conseil général,

Chères et chers collègues,

Suite à notre question qui a eu lieu le 14 décembre 2022, on garde la question ouverte. Nous trouvons important que nos enfants bénéficient d'une récréation avec des produits de qualité et qui sont des produits du village, donc à proximité.

De plus, c'est aussi leur apprendre que l'on peut manger des choses simples et bonnes pour la santé.

M. Jérôme Moret remercie M. Joël Grandgirard. Le bureau prend acte qu'il ne s'agit plus d'une proposition mais d'une question.

M. Jérôme Moret donne la parole à Mme Alexandra Clerc pour répondre à cette question.

Mme Alexandra Clerc :

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous donner quelques éléments en lien avec cette question.

Depuis plusieurs années, différentes récréations sont offertes ponctuellement aux élèves de notre école, comme par exemple :

- distribution de petit bonhomme en pâte à la St-Nicolas
- distribution de petit pain au lait lors de la journée "coup de balai"
- participation annuelle à la journée du lait : les enfants ont l'opportunité de déguster du lait qui vient directement de la ferme
- distribution d'oranges ou autres fruits dans le cadre des animations scolaires qui ont lieu ponctuellement à la bibliothèque : pour la dernière animation début juin, il est d'ailleurs prévu d'offrir un jus de pomme

Plusieurs choses ont été faites ces dernières années. Peut-être un peu moins "Healthy", nous offrons aussi une glace à chaque élève lors de la journée de clôture. Cette année, le Conseil des parents prévoit également la possibilité d'offrir les grillades en lieu et place du pique-nique habituel aux enfants. Ce point doit encore être discuté la semaine prochaine, mais on devrait aller dans ce sens-là. A mon arrivée en Conseil en 2011, nous participions effectivement régulièrement à l'action "une pomme à la récré". Cependant, après quelques années et au vu de l'énorme gaspillage (les pommes étaient jetées quasi intactes dans les poubelles), le Direction et le corps enseignant avaient jugé qu'il valait mieux stopper cette action et privilégier d'autres actions à l'instar de celles que nous avons

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

amenées ces dernières années. Il est à relever que les récréations saines sont inculquées à nos élèves dès leur arrivée à l'école enfantine. Nous sommes donc attentifs à aller dans ce sens, et le serons encore davantage pour les récréations actuelles et futures.
J'espère avoir répondu à cette question.

M. Jérôme Moret remercie Mme Alexandra Clerc et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

12. Compte rendu des commissions

M. Jérôme Moret propose un ordre de passage alphabétique :

Commission d'aménagement

Mme Marie Levrat :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

La Commission d'aménagement a siégé à 4 reprises depuis la dernière séance de printemps du Conseil général en mai 2022. Nous avons eu des discussions variées sur les différents thèmes concernant l'aménagement, discussions parfois engagées, parfois animées, parfois non. Mais c'est toujours avec le même intérêt que nous nous sommes réunis lors de ces séances.

Le dossier Valtraloc, depuis longtemps sur la table, a été l'objet de nos discussions durant toute l'année. Nous avons pu avoir un suivi de la procédure et de l'avancement de celle-ci, grâce à des présentations qui nous ont été faites principalement par des conseillers communaux. Dans une optique de transparence, nous avons également eu connaissance par le biais du Conseil communal de la position de Vuadens concernant le droit d'être entendu dans la révision du PAL. Dans ce cadre-là, nous avons également eu la chance de pouvoir échanger sur le développement du village en termes d'aménagements, en passant par une planification plus régionale avec le Masterplan à un éventuel CO et à ses implications.

La mobilité nous a passablement occupés. La nouvelle voie verte, sur laquelle nous venons de voter, a été présentée par le Conseil communal et ralière le centre du village à la voie verte déjà existante de Bulle, à côté de Liebherr. Le Conseil communal a pris note des différentes positions au sein de la Commission d'aménagement sur l'emplacement de la voie verte et sur la meilleure façon de promouvoir la mobilité douce dans le village ainsi que jusqu'à Bulle. La question de l'entrée et de la sortie du village par la route cantonale à vélo a également été abordée. La commune est actuellement en attente du canton. Nous avons eu également, dans le cadre de la mobilité douce, d'autres discussions sur les trottoirs, qui ont été une grande thématique : celui de la Route du Briez, qui est une route jugée dangereuse spécialement pour les enfants, ou celui des Combes. Au Briez, la commission a demandé une prolongation du trottoir, et elle soutient que cette prolongation est plus que nécessaire pour garantir la sécurité dans le quartier.

Enfin, nous avons été mis au courant des différents projets concernant les eaux propres, les eaux usées et la mise séparatif. Certains dossiers ont fait l'objet de plus de discussions et de plus de questions que d'autres, mais dans l'ensemble nous avons pu avoir un bon état des lieux de la situation et des projets à venir.

Comme nous l'avions demandé, le Conseil communal nous a fournis une carte avec les différentes servitudes actives à ce jour. Suite à cette carte, nous avons eu des discussions passionnées sur l'utilisation de ces différentes servitudes. Le Conseil communal doit nous rendre réponse sur certains points en suspens pour que la commission puisse avancer sur ce sujet.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Lors de notre dernière séance, nous avons accueilli M. Patrick Dumartheray, nouveau président à la suite des changements effectués au sein du Conseil communal. Notre ancien président, M. Patrick Telfser, vient encore à nos séances pour toute question technique. Nous le remercions pour les échanges et la tenue des séances jusqu'à ce jour.

Nous aimerions également remercier le président actuel et l'ancien président de la commission pour la tenue des séances et tous les membres pour leur participation active.

Commission de l'énergie

M. Jonas Ottiger :

Mesdames, Messieurs,

La Commission de l'énergie a siégé 4 fois ces derniers mois. Il s'agissait surtout de continuer sur la lancée de l'obtention du label Cité de l'Energie que nous avons obtenu en 2021 comme vous le savez. La principale réalisation a été la mise en place des subventions pour favoriser la mobilité douce. Comme nous l'avons communiqué dans le dernier journal communal, nos citoyens pourront bénéficier d'un subventionnement de CHF 100.- pour l'achat d'un abonnement de transports publics, et de CHF 200 pour l'achat d'un vélo.

Dès l'automne passé, la commission s'est également penchée sur le risque de pénurie d'électricité, et les exigences posées par le canton et la Préfecture pour nous prémunir des risques liés à un éventuel délestage. Il s'agissait notamment d'approcher les personnes qui seraient les plus vulnérables pour leur proposer un soutien bénévole, ainsi que de mettre en place un Point de Rencontre d'Urgence avec tout l'équipement nécessaire pour faire face à des situations de détresse. Même si heureusement ces mesures n'ont pas été nécessaires, nous sommes mieux préparés pour les années à venir.

Enfin, une intervention auprès des classes de 7 et 8H a permis à M. Pierre-Alain Genoud, membre de la commission et présent ce soir, de sensibiliser les élèves de notre école à la relation entre notre style de vie et notre consommation d'énergie. Nous remercions au passage la direction de l'école ainsi que l'institutrice en charge, Mme Ludmilla Dervy, pour leur excellente collaboration.

Pour la suite: nous avons mis en place un tableau de suivi de nos activités qui permet de s'assurer que nous continuons à progresser dans le label Cité de l'énergie : on a d'ailleurs gagné encore quelques points depuis l'année passée. Parmi les ambitions qui vont animer notre commission ces prochains temps, il y a notamment la réflexion sur une centrale à biogaz dans la commune. Après une visite très instructive de la centrale de Grandvillard l'année passée, nous sommes en train de sonder l'intérêt des agriculteurs du village.

Commission du Fonds Louis Guigoz

M. Emmanuel Romanens :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Monsieur le Syndic,

Chères et chers collègues,

En date du 4 avril, la Commission du Fonds Louis Guigoz a tenu sa séance annuelle. 5 nouvelles demandes sont parvenues à la commission, toutes acceptées. La commission a eu à se prononcer sur 15 demandes de renouvellement, également toutes acceptées.

Le total des subsides représente un montant de CHF 14'000.-.

Je profite de remercier les membres de la commission qui siègent bénévolement. Mes remerciements et ceux de la commune vont également à la famille Guigoz, et tout spécialement à M. Yves Guigoz, présent à nos séances et avec qui il est toujours très agréable de discuter.

La commission ne peut que vous demander de faire de la publicité pour ce fonds : toutes les personnes qui désirent bénéficier de ce fonds peuvent envoyer leur demande à la commune et nous nous ferons un plaisir de les examiner.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Commission des naturalisations :

M. Jérôme Moret :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de Mme Cindy Moret au 31 décembre 2022 de la Commission des naturalisations, dont l'intéressée était la présidente et que je tiens à remercier pour son travail et son implication, j'ai repris la présidence par intérim.

Nous nous réunirons prochainement pour recomposer la commission : présidence, vice-présidence et un membre.

Lors des 12 derniers mois, nous avons eu deux demandes de naturalisation. Je remercie mes collègues et M. Dominique Ropraz pour la prise des procès-verbaux.

Commission Senior+

Mme Valérie Chaperon :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission Senior+ s'est réunie 4 fois en plenum. Les objets de ces rencontres se décomposent en plusieurs pôles.

Le premier est le rapprochement de la commission avec les structures offrant un soutien aux aînés. Nous collaborons depuis l'automne dernier avec l'EMS de la Sionge dans l'élaboration du programme des activités. Nous donnons également de notre temps pour les soutenir lors du marché de Noël et des journées des 2 et 3 septembre prochain à la ferme du foyer. Nous allons également rencontrer le comité du Club des aînés afin de trouver une synergie bénéfique aux séniors.

Le deuxième pôle permet de mettre à jour nos avancées dans les différentes activités proposées, l'élaboration de nouveaux loisirs ou de nouveaux thèmes permettant aux aînés de mieux vivre dans le tumulte technologique. Un policier de l'Unité Communication et Prévention est venu exposer, à plus de 20 personnes, les différents dangers du monde numérique, des vols et arnaques. M. Oberson a animé le Café senior sur le thème des "priorités permettant aux aînés de rester dans leur milieu de vie". L'association Alzheimer, quant à elle, a mis en exergue les défis mais surtout le soutien qu'elle peut donner aux familles. L'élaboration du concept Pedibus intergénérationnel nous a été exposée par Mme Wieland, collaboratrice de l'ATE.

Le troisième pôle est une ouverture de la Commission Senior+ de Vuadens sur l'extérieur. Nous avons présenté nos différentes démarches et programmes lors de la journée du 20 août "Bien vieillir en Gruyère". Afin de consolider ce lien avec les autres communes, toutes les Commissions Senior+ du district se sont réunies le 27 avril.

Nous avons également participé au Gérontopôle, qui est une plateforme d'échange réunissant les centres de compétence, les organisations prestataires de services et les organisations représentant les personnes âgées. Les thématiques étaient les suivantes :

- le bilan des concepts communaux (celui de Vuadens est terminé)
- les défis sur la Loi sur les seniors
- la précarité dans le canton
- la présentation d'Espace Senior à Bulle
- la présentation de Gibloux Solidaire
- les outils pour pérenniser les projets
- les aides pour recruter des bénévoles

Le concept est révélateur de notre mission et de l'ampleur du travail à réaliser pour offrir une qualité de vie plus grande et plus longue dans notre commune de Vuadens. Nous nous réjouissons de relever ce défi.

Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de cette commission.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Commission Vuadens demain

Mme Elsa Romanens :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission Vuadens demain s'est réunie 5 fois depuis le dernier rapport, rendu lors de la séance du Conseil général du 18 mai 2022. Comme énoncé lors du compte-rendu susmentionné, la commission est organisée en 3 groupes de travail, chacun étant chargé d'un projet choisi en plenum. Les trois groupes ont bien avancé et les projets sont en phase d'être finalisés.

Après plusieurs échanges avec la Conseillère communale Mme Alexandra Clerc pour prendre en compte les besoins et intérêts de la bibliothèque de l'école primaire, il a été décidé qu'une boîte à livres serait bien installée au centre du village d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne les marchés (marché artisanal et coffre-ouvert), l'organisation est en bonne voie : le premier événement devrait avoir lieu au printemps 2024. Le Conseiller communal M. Emmanuel Romanens est en communication avec la commission sur ce projet.

L'idée d'un cinéma en plein air à Vuadens a également fait son chemin et sera mis sur pied en juin 2024. Le Conseiller communal M. Sébastien Meyer a reçu le groupe de travail "CinéVuadens" et le projet a été approuvé avec enthousiasme.

La commission dans son ensemble a aussi pu examiner le projet de la nouvelle place de sport au centre du village et a remis ses commentaires. Les membres de Vuadens demain seront présents lors de la réunion du 12 juin prochain pour discuter l'avancée du projet.

Cette année, la commission a accueilli un nouveau membre, M. François Genoud, qui a remplacé son prédécesseur dans le groupe de travail "CinéVuadens".

Toute la commission Vuadens demain est heureuse de voir ses projets prendre forme et se réjouit de continuer sa mission législative et citoyenne.

Au terme de la lecture de ces différents comptes rendus, et au nom du Conseil général, M. Jérôme Moret remercie tous les membres actifs dans ces commissions pour le travail effectué et à venir, ainsi que pour leur disponibilité.

13. Election du bureau du Conseil général

a) Election du/de la président/e pour une année

Le groupe PS propose la candidature de Mme Delphine Perrinjaquet. M. Jérôme Moret donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

Mme Marie Levrat :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le bonheur et l'honneur de pouvoir présenter Mme Delphine Perrinjaquet au poste de la présidence pour le Conseil général de Vuadens. C'est une personne que tout le monde connaît, puisqu'elle est depuis toute petite enracinée dans le village : elle a grandi ici, elle a vu le village de Vuadens grandir et se développer. Elle est également maman et elle a un encrage dans la commune de Vuadens qui est assez exceptionnel. C'est la raison pour laquelle nous présentons Mme Delphine Perrinjaquet. Nous sommes sûrs qu'elle saura mener à bien les projets de la commune, les développements à venir, et toujours avec bienveillance.

Nous proposons donc sa candidature et profitons de la remercier pour son engagement futur.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Delphine Perrinjaquet est élue à la présidence du Conseil général. Félicitations.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

b) Election du/de la vice-président/e pour une année

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Nathalie Romanens Scaiola. M. Jérôme Moret donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Claude Thürler :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je pense que je n'ai pas besoin de présenter Mme Nathalie Romanens Scaiola ce soir en détail. Néanmoins, nous estimons qu'elle représentera bien notre groupe, respectivement défendra bien les intérêts du village en tant que vice-présidente au sein de ce Conseil général et au bureau.

On vous encourage donc à l'élire par acclamation.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Nathalie Romanens Scaiola est élue à la vice-présidence du Conseil général. Félicitations

c) Election des scrutateurs

d) Election des scrutateurs suppléants

Les personnes proposées à la présidence et à la vice-présidence n'étant pas membre du Bureau du Conseil général, ces deux points sont retirés.

14. Nomination d'un membre de la Commission "Naturalisation"

Suite à la rémission de Mme Cindy Moret, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe Le Centre propose la candidature de M. Yvan Kilchoer.

M. Jérôme Moret donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Patrick Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe Le Centre propose d'élire M. Yvan Kilchoer, qui est une personne bien connue de la commune, arrivé en 1990 dans la commune et surtout connu comme crieur pendant 16 ans (ce que j'ai appris), également père de 5 enfants. Il a été élu en 2021 au sein du Conseil général et a su rapidement faire sa place au sein de notre groupe.

Nous appuyons fortement sa candidature et vous demandons de l'élire par acclamation.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Yvan Kilchoer est élu en qualité de membre de la Commission "Naturalisation". Félicitations.

15. Nomination d'un membre de la Commission "Vuadens demain"

Suite à la démission de M. Sylvain Egger, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe Mouvement Indépendant propose la candidature de M. Christian Demierre.

M. Jérôme Moret donne la parole au porte-parole au groupe pour sa présentation.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

Le Mouvement Indépendant remercie tout d'abord M. Sylvain Egger au sein de la commission. Nous sommes très heureux de proposer l'élection de M. Christian Demierre afin de lui suppléer. Nous passons la parole à M. Christian Demierre afin qu'il se présente lui-même.

M. Christian Demierre :

Monsieur le Syndic,

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je m'appelle Christian Demierre, et je vis depuis ma naissance ici à Vuadens. J'ai vu aussi ce village se développer. Je suis marié et papa de 3 enfants, 3 filles qui sont adultes maintenant. Depuis de nombreuses années je m'intéresse à l'évolution et la vie dans le village. J'utilise aussi le vélo tous les jours, plus ou moins, sauf quand il y a la neige, pour aller travailler (je travailler chez Liebherr). Effectivement, il faut être courageux pour aller à vélo, même à pied en hiver : c'est parfois un peu chaud.

Je me réjouis de travailler au sein de cette commission si je suis élu.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Christian Demierre est élu en qualité de membre de la Commission "Vuadens demain". Félicitations.

16. Réponses aux questions du Conseil général

Chacune et chacun a pris connaissance du message joint à la convocation. M. Jérôme Moret demande si quelqu'un souhaite s'exprimer, et donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

Mesdames, Messieurs,

Merci pour tous ceux qui sont engagés dans la mise en œuvre des deux mesures, dont on a déjà entendu parlé tout à l'heure, dans la mobilité active et des transports en commun. Je suis heureux que la commune encourage ces modes de transport.

Cependant, je suis surpris que la promotion du vélo se limite aux personnes majeures. De nombreuses habitudes se forment dès l'enfance et perdurent tout au long de la vie. Peut-être pourrait-on lever cette restriction ?

Je regrette également que la commune ne souhaite pas proposer à ses habitants un véhicule partagé par de nombreux utilisateurs. Les coûts annuels de CHF 13'000.- sont jugés trop élevés et la demande ne serait pas garantie. Voici quelques réflexions à ce sujet :

Les gens opteraient-il pour les transports en commun s'il n'y avait qu'un bus toutes les deux heures ? Une offre de qualité est essentielle pour que les gens adaptent leur comportement. Actuellement, la région de Bulle et les communes environnantes disposent de 5 véhicules Mobility, soit 1 véhicule pour 6'000 habitants. Dans la région de Fribourg, il y en a 45, soit environ 1 véhicule pour 1'500 habitants. La densité des véhicules partagés dans la région de Fribourg est donc 4 fois plus élevée.

On estime d'ailleurs qu'une voiture partagée remplace 10 voitures en possession privée. La production de 9 voitures pourrait ainsi être évitée, ce qui correspond à environ 70 tonnes de CO₂, 3'600 tonnes d'eau douce et 40'000 kWh d'électricité. Mettre à disposition un véhicule utilisé par de nombreux habitants serait donc un geste pas négligeable pour les enfants de ce village et de cette terre.

Si la commune peut se permettre des gestes envers les contribuables, elle devrait aussi pouvoir le faire pour assurer un environnement sain pour nos enfants.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Je propose de revoir la question de mise à disposition d'un véhicule Mobility à Vuadens.

M. Jérôme Moret remercie M. René Leuenberger et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Concernant la question pour l'étude de la zone industrielle : d'abord je remercie le Conseil communal pour la réponse liée au plan d'aménagement local Mobul. Bien entendu que je suis partiellement rassuré par la présentation du Masterplan, à laquelle j'ai eu la chance de participer, pour l'ensemble de la zone, en particulier pour les voies de circulation et la position des infrastructures.

J'encourage le Conseil communal à effectuer une étude, seul ou dans le cadre de l'ARG ou de Mobul, et si au besoin de créer un groupe de travail ad hoc afin de continuer les réflexions.

Je relève aussi l'importance potentielle de la 2^{ème} voie verte, en particulier pour un éventuel 4^{ème} CO, et donc de ne pas la sacrifier rapidement ce soir.

M. Jérôme Moret remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Dominique Ropraz.

M. Dominique Ropraz :

Pour donner réponse à M. René Leuenberger, je précise que la Commission de l'énergie s'est vraiment basée cette année sur les subventions. C'était déjà un point important avec un budget de CHF 20'000.-.

Pour ce qui concerne Mobility, et après discussion avec les responsables, ceux-ci estiment que ce n'est pas important du tout d'investir à Vuadens, comme répondu, étant donné qu'il y a un bus toutes les 15 minutes. Par contre, le Conseil communal et la Commission de l'énergie sommes ouverts à une discussion dans le futur. Rien n'est fermé et merci de l'intervention.

M. Jérôme Moret remercie M. Dominique Ropraz et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

J'ai une question à l'attention de M. Dominique Ropraz : on a pris note dans le petit journal communal des subventions qui sont octroyées, et c'est vraiment une très bonne chose que la Commission de l'énergie ait décidé cela. Est-ce qu'il y a un règlement de cette Commission de l'énergie qui stipule ces montants, dans le sens que la subvention pour l'abonnement général, à titre personnel, me paraît un peu légère ? C'est toujours mieux que rien, on est bien d'accord, mais je me pose la question si un règlement a acté ces montants-là ou si éventuellement, à futur, la commune a les moyens de subventionner de manière plus haute ces abonnements notamment pour l'abonnement général que ce soit pour Frimobil ou pour l'abonnement général CFF.

Est-ce que cela peut être rediscuté simplement au sein de la commission et du Conseil communal ?

M. Dominique Ropraz :

Il est clair que, pour la première année, le budget est de CHF 15'000.- pour les abonnements et de CHF 5'000.- pour les vélos. On est parti comme cela et on verra après une année comment cela se passe. On est en phase test : un règlement est établi pour le moment et il faudra voir à futur.

Mme Isabelle Sebastiani :

Juste pour ma bonne compréhension, le règlement est interne au Conseil communal ?

M. Dominique Ropraz :

Oui

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

La parole n'est plus demandée.

17. Divers

M. Jérôme Moret donne la parole, au Conseil communal, en commençant par M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous remercie de nous donner la parole, car nous avons effectivement quelques informations à vous communiquer ce soir :

Masterplan, et indirectement réponse à l'intervention tout à l'heure de M. Claude Thürler :

Comme vu dans la presse, c'est un projet qui entre dans le cadre de l'agglomération Mobul. Il semblait effectivement évident d'avoir une vision d'ensemble, intercommunale, de toute la zone industrielle de Planchy. En effet, la région et les communes soutiennent le développement de cette zone, pour accueillir de nouvelles entreprises, surtout voir des entreprises locales se développer. Et qui dit développement, dit besoin également en infrastructures, que ce soient des voies routières, voies cyclables, arrêts de transport public, infrastructures souterraines ou en surface.

Pour ces raisons, un Masterplan a été commandé par Mobul. Il a été présenté ce lundi aux entreprises concernées et à la presse. Il est visible sur le site internet de Mobul et le lien figure sur le site de la commune. Ce document ne résout pas tous les problèmes, mais il offre surtout comme vous l'aurez compris une vision et souligne les besoins à venir.

Compte tenu du fait qu'une bonne moitié du développement futur du périmètre défini dans le Masterplan est sur le territoire de la Commune de Vuadens et que les prochaines étapes de développement sont clairement entre les mains de la commune, le Conseil communal a donc pleinement conscience de l'importance du rôle qu'il a joué pour répondre aux attentes de l'économie de la toute une région. Il entend poursuivre dès aujourd'hui les travaux sous trois volets, comme relevé dans la presse : gouvernance, finances et aménagement, et répondre d'ici la fin de cette année à la plupart des questions ouvertes à ce jour : qui va gérer ce site ? qui va financer les infrastructures ? comment va-t-on aménager ce site ? et surtout comment intégrer ces aménagements en terme de cohabitation avec la population et les exploitants agricoles ?

Le masterplan est public : c'est une vision mais pas encore une force quant bien même il lie les communes de Bulle et de Vuadens ensemble. Ce seront véritablement le PAL et les PAD et MEP qui vont devoir être développés qui seront force légale.

Pré de la Cure :

Ce dossier a pris un peu de retard en raison notamment de la charge de travail importante liée à la procédure d'approbation du Plan d'aménagement local qui s'est déroulée ce printemps.

Aujourd'hui, nous avons repris les travaux en collaboration avec la Paroisse et sous la houlette de notre urbaniste. Le dossier de demande préalable devrait être déposé ces prochains jours auprès des instances cantonales pour une analyse dans les prochains mois.

Pour rappel, les prochaines étapes sont : l'analyse des préavis des instances cantonales qui vont nous revenir, les adaptations du projet et séance d'information à la population et aux riverains, puis mise à l'enquête. Le Conseil général sera bien sûr informé des prochaines étapes et surtout du contenu du dossier.

Personnel communal :

Quelques mots pour vous dire que les équipes sont désormais au complet à ce jour et que l'organigramme est opérationnel depuis le 1^{er} janvier de cette année. Il règle la transmission

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

des informations du Conseil vers les équipes et des équipes vers le Conseil. Il règle aussi la question de la hiérarchie (qui dépend de qui), et enfin il permet de formaliser les entretiens annuels entre les responsables d'équipe et les membres.

Le Conseil communal travaille toujours sur l'élaboration du règlement communal pour le personnel. Après sa présentation aux collaboratrices et collaborateurs, il sera soumis au Conseil général pour approbation. En parallèle, le Conseil communal travaille aussi sur le plan de relève des collaborateurs proches de la retraite et sur le principe de suppléance des responsables pour éviter des goulets d'étranglement, notamment en cas d'absence.

M. Alain Heimo :

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais vous donner une petite information sur les travaux d'enfouissement de la ligne 60 kV le long de la Route de Planchy.

Ces travaux, qui ont commencé lundi, sont divisés en 3 étapes :

- Le 1^{er} tronçon de 200 m le long de l'OCN durera du 22 mai au 16 juin, obligeant à ouvrir une partie de la route et condamnant la circulation pendant ces 4 semaines. Une déviation est en place en empruntant la route communale entre les 2 parkings Liebherr. Ce tracé emprunte un virage très serré qui est difficilement accessible à certains poids lourds spéciaux. Afin de permettre aux entreprises de la zone de travailler dans de bonnes conditions, le Conseil communal a décidé de lever temporairement l'interdiction de circulation des poids lourds sur la Route du Briez en direction de Vulruz et uniquement pour ces convois spéciaux.
- La 2^{ème} phase continuera jusqu'à la Rue du Russon sur une longueur de 250 m et devrait débuter le 19 juin et durer 6 semaines, soit jusqu'au 28 juillet. Cette fois-ci, aucune fermeture de route de prévue mais peut-être un trafic alterné avec des feux pendant quelques jours suivant la position réelle des conduites existantes.
- Enfin la dernière partie d'une longueur de 350 m, qui durera jusqu'au 29 septembre mais incidence sur la circulation.

M. Sébastien Meyer :

Mesdames, Messieurs,

Le 17 juin 2023, le comité de l'Intersociété va rencontrer les sociétés pour un échange concernant les futures manifestations. Un tel cadre est indispensable pour apprendre ensemble, innover, et pour assurer le succès de nos sociétés.

Je suis convaincu que cette culture de la collaboration va nous aider dans nos différents projets.

M. Jérôme Moret adresse ses remerciements. Afin de garantir une certaine structure au sein des divers, il propose de procéder dans l'ordre suivant :

- 1) les propositions
- 2) les postulats
- 3) les résolutions
- 4) les questions.

M. Jérôme Moret demande s'il y a des propositions, et donne la parole à Mme Elsa Romanens.

Mme Elsa Romanens :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS-Les Verts propose de mettre à disposition la salle de sport de l'école primaire pour les jeunes du village en dehors des heures scolaires, plus particulièrement le vendredi soir et/ou le week-end. L'idée est de leur permettre de pratiquer différents sports avec du matériel adapté, quelque soit la météo, tout en profitant des infrastructures déjà existantes.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Cette offre existe déjà dans plusieurs communes, notamment à Bulle, La Tour-de-Trême ou Attalens, avec un système de surveillant-e volontaire et rémunéré-e, également responsable du rangement et de la salubrité de la salle.

Cette mesure permet d'offrir un lieu de loisirs et est une réponse sociale et collective à certaines problématiques imputées à la jeunesse, comme les déprédations du matériel extérieur autour de l'école par exemple. Cette proposition est à la fois préventive, large et plus mature qu'un dispositif de surveillance, et a fait ses preuves dans d'autres communes susmentionnées, comme Attalens par exemple.

C'est une initiative simple et peu coûteuse pour la commune, qui offrira une activité sportive, ludique et un moyen de sociabilisation et d'intégration gratuit pour les jeunes, notamment de familles à bas revenus.

Les heures d'ouverture seraient évidemment à fixer en accord avec les sociétés utilisant déjà la salle.

M. Jérôme Moret remercie Mme Elsa Romanens. Aucune autre proposition n'étant soumise, il demande s'il y a des postulats. La parole est donnée à M. Jacques Chollet.

M. Jacques Chollet :

Afin de réaliser des économies d'énergie, le canton et la Confédération encourage la rénovation des bâtiments à l'aide d'un programme de subventions.

Sur mandat du Service de l'énergie du canton de Fribourg, le programme Energie-FR propose aux communes d'animer des conférences pour les citoyens sur la rénovation des bâtiments. Durant ces exposés, des spécialistes du domaine présentent les démarches, les subventions octroyées dans le cadre du programme Bâtiments Fribourg, les déductions fiscales, le processus de remplacement d'un chauffage, cas concrets à l'appui.

Afin de sensibiliser, gratuitement, les propriétaires de la commune et ainsi augmenter le taux de rénovation des bâtiments, le Mouvement Indépendant demande au Conseil communal de mettre sur pied une telle conférence.

M. Jérôme Moret remercie M. Jacques Chollet et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Pendant la période des élections communales, bon nombre d'initiatives se développent dans le village afin de mettre en valeur les différents candidats et candidates ainsi que les franges politiques de notre village. Toutes sont plus dynamiques et débordantes d'idées promotionnelles les unes que les autres. C'est un laps de temps avant les élections.

Mon avis, comme parent d'élève et citoyen et membre du Mouvement Indépendant, est que les alentours des écoles, les salles et terrains de sport ne doivent et ne peuvent en aucun cas être l'endroit où l'on fait de la promotion politique. Ces places doivent rester vierges de toute propagande, voire même de prise en otage idéologique de notre jeunesse.

Les photos qui ont été publiées sur les réseaux sociaux lors du départ du camp OJ 2023 me font penser qu'il est temps de réagir, avant qu'un étendard ne flotte sur la cloche de l'école.

C'est pourquoi, je demande au Conseil communal d'éditer un règlement qui va dans le sens où école et places de sport sont des endroits apolitiques.

M. Jérôme Moret remercie M. François Morand. Aucun autre postulat n'étant soumis, il demande s'il y a des résolutions. Cela n'étant pas le cas, il ouvre la discussion concernant les questions, et donne la parole à Mme Valérie Chaperon.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

Mme Valérie Chaperon :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

1 tulipe pour la vie est une des actions nationales liées au cancer du sein proposées par l'Association l'aimant Rose. Au mois d'octobre, des bulbes de tulipes sont plantés dans les communes participantes. 1 tulipe rose pour 7 blanches représentent la proportion de 1 femme sur 8 atteinte par le cancer du sein en Suisse, première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans.

Le Mouvement Indépendant souhaite savoir si le Conseil communal serait intéressé à participer à cette action. Elle pourrait se concrétiser grâce au fond d'embellissement adopté par le Conseil général en 2021 et se coordonner avec le concept paysager aux abords de l'école qui va nous être présenté prochainement. Nous espérons que ce message de solidarité "1 tulipe pour la vie" pourra susciter l'intérêt du Conseil communal.

M. Jérôme Moret remercie Mme Valérie Chaperon et donne la parole à M. Jonas Ottiger :

M. Jonas Ottiger :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

J'ai une question concernant la mise en place des pistes cyclables sur la route cantonale, aux deux extrémités du village mais bien entendu du côté de Bulle. Chacune et chacun qui a essayé de passer aux heures de pointe comprend bien le problème.

J'ai bien compris, lors du rapport de la Commission d'aménagement, que l'on attend une réponse du canton. On se réjouit beaucoup de la voie verte, mais y'aura encore un peu de temps jusqu'à sa mise en place. Peut-on en savoir plus ? Quand aura-t-on cette réponse et que fait-on pour essayer de mettre en place ces pistes cyclables le plus vite possible ?

M. Jérôme Moret remercie M. Jonas Ottiger et donne la parole à M. Alain Heimo.

M. Alain Heimo :

Je peux vous répondre directement : en fait, nous n'avons pas beaucoup plus d'informations à vous donner. C'est une route cantonale, donc c'est le canton qui pilote ce projet qui est vraiment en cours. On a partagé les projets au sein de la Commission d'aménagement : ce sont deux pistes cyclables, en descendant vers Vuadens une piste seule et en montant vers Bulle une piste mixte. Au niveau des délais, ce sera vraiment vers la fin de Valtralog : une fois que le chantier arrivera au bout, on continuera directement les travaux pour cette M19 comme elle s'appelle.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Heimo. Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il redonne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chers collègues,

Avant de laisser le micro, je profite, au nom du Conseil communal, de remercier les membres du Législatif pour leur engagement durant cette période parlementaire qui a débuté en avril, ainsi que les membres du Bureau et en particulier son Président Jérôme Moret. Je profite aussi de remercier toutes les personnes qui contribuent au quotidien, par leur engagement professionnel, au bon fonctionnement de la Commune. Il s'agit bien sûr des collaboratrices et des collaborateurs.

Je vous adresse, au nom du Conseil communal, une bonne soirée et déjà avec un peu d'avance j'en conviens, de bonnes vacances estivales.

Merci pour votre attention.

Séance du Conseil général du 24 mai 2023

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey, et s'exprime comme suit :

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Madame Margueron,
Monsieur Richert,
Chères et chers collègues,

Le temps est venu pour moi de me préparer à redescendre parmi vous, même si le mandat accompli m'a conforté. Voilà une année, vous m'accordiez votre confiance en me chargeant de conduire nos séances. J'espère n'avoir déçu personne et avoir bousculé tout le monde, chacun son tour, équitablement. Car présider, c'est accompagner, mais parfois aussi intervenir pour le bon déroulement de nos séances et le bien de notre commune.

Cela étant, je dois dire que la fonction que j'ai occupée est tout sauf un fardeau. Elle permet de mesurer à quel point notre vie communale est vivante et ancrée dans la culture de nos citoyennes et citoyens. A cet égard, je vous remercie de m'avoir permis de vivre une expérience aussi enrichissante humainement. Je souhaite une bonne année de présidence à Delphine.

Je ne saurais conclure sans oublier de remercier tout le monde, le personnel du secrétariat communal dirigé par Mme Margueron, et M. Richert. Je terminerai mon message en réitérant à toutes et tous mes sincères remerciements, en espérant que vous avez passé de bons moments vous aussi.

Merci beaucoup et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h22.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Jérôme Moret